



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité
DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE
VILLE DE CHENNEVIERES-SUR-MARNE

DECISION MUNICIPALE

OBJET : Attribution du marché de maîtrise d'oeuvre urbaine pour la réalisation de documents graphiques relatifs à l'opération NPRU Bois l'Abbé

Le Maire de CHENNEVIERES-SUR-MARNE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2122-22, L. 2122-23 et L. 1414-4,

VU le Code de la Commande Publique, notamment son article L. 2194-1,

VU la délibération n° 2020/007 du 5 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs accordée au Maire par le Conseil Municipal, modifiée par les délibérations n° 2021/056 du 4 mai 2021 et n° 2021/099 du 28 septembre 2021 et notamment le point 4° autorisant le maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants [...],

VU le dossier de consultation des entreprises publié le 24 février 2023,

CONSIDERANT qu'une seule offre a été remise,

CONSIDERANT qu'après analyse de ladite offre par les services communaux, celle-ci est conforme aux besoins exprimés par la commune,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'attribuer le marché portant sur la « Mission de maîtrise d'œuvre pour la mise à jour des documents graphiques et notes relatives au projet de renouvellement urbain du quartier du Bois L'Abbé – NPRU Ville de Chennevières-sur-Marne », à l'agence URBICUS, représentée par M. GAULIER, titulaire, 3, rue Edme Frémy à VERSAILLES (78000), pour un montant estimatif de 36 800 € HT.

ARTICLE 2 : Dit que le marché est attribué pour une durée de 2 ans à compter de sa date de notification.

ARTICLE 3 : Dit que les dépenses correspondantes seront imputées au budget de l'exercice considéré.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion conformément aux dispositions de la Loi.

Certifié Exécutoire par le Maire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le 21 mars 2023

Le Maire,

Fait à Chennevières-sur-Marne,
le 20 mars 2023.

Jean-Pierre BARNAUD



Jean-Pierre BARNAUD



Maire